



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Renouvellement de l'appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité »

Question écrite n° 9188

Texte de la question

M. Frédéric Barbier interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le renouvellement à la rentrée 2018 de l'appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité », faisant partie du plan numérique pour l'éducation. Mis en place pour la première fois en septembre 2017, ce plan a financé à hauteur de 5 millions d'euros une centaine de projets, permettant à de nombreuses écoles situées en territoire rural de s'équiper en matériels numériques. Il a notamment été saisi par le président du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) pour l'école de Pierrefontaine, Villars-lès-Blamont (Doubs). Cette école a investi en 2009 dans l'achat d'un tableau interactif et de 11 ordinateurs portables pour les élèves. Cependant, le matériel est aujourd'hui obsolète, mettant en difficulté les instituteurs, enseignant avec un matériel informatique en fin de vie. Il lui demande donc si cet appel à projets va être renouvelé pour la rentrée 2018, et si oui, sous quelles modalités, afin de permettre aux écoles situées en territoire rural de s'inscrire de plein pied dans la révolution numérique actuelle.

Texte de la réponse

Après une première phase de préfiguration en 2017, l'appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité » (ENIR) a été lancé en juin dernier et a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel le 24 juin 2018. Doté d'un fonds de 20 millions d'euros financé par le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), l'appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité » constitue un effort particulier en direction des territoires ruraux ; il est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales (communes de moins de 2 000 habitants). Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collèges et écoles. L'évaluation des résultats de ces projets permettra de définir les stratégies et outils nécessaires au déploiement du numérique éducatif dans les bassins ruraux. Les écoles ainsi équipées bénéficient par ailleurs gratuitement des ressources numériques pédagogiques proposées par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (Banques de ressources numériques pour l'école, Eduthèque...). Les réponses à cet appel à projets doivent être construites conjointement par les collectivités et les équipes pédagogiques et définir un projet pédagogique et éducatif innovant utilisant le numérique. Avec cet appel à projets, ce sont potentiellement plus de 3 000 écoles qui bénéficieront d'équipements numériques destinés à favoriser les apprentissages, à enrichir le lien avec les familles et à conforter l'attractivité de l'école et des territoires ruraux. La direction des services départementaux de l'éducation nationale de chaque département, en lien avec la délégation académique au numérique et les inspecteurs de l'éducation nationale dans chaque circonscription, sont chargés d'informer et d'accompagner les porteurs de projets.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Barbier](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9188

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 juin 2018](#), page 4915

Réponse publiée au JO le : [1er janvier 2019](#), page 12404